

AVIS DE VACANCE DE POSTES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Avis de vacance d'un poste de secrétaire médical devant être pourvu au choix

NOR : SASH0940285V

Un poste de secrétaire médical à pourvoir au choix, conformément aux dispositions de l'article 20 (3°) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, est vacant au centre hospitalier de la région d'Annecy (Haute-Savoie).

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. Ces agents doivent justifier de neuf années de services publics ainsi que les chefs de standard téléphonique et les chefs de standard téléphonique principaux justifiant de cinq années de service effectif dans l'un de ces deux grades.

Les demandes doivent être adressées, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, au directeur des ressources humaines du centre hospitalier de la région d'Annecy, BP 90074, 74374 Pringy Cedex, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*.